

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### 76,6 M€ investis pour l'eau dans les bassins Rhône Méditerranée et Corse

Les décisions d'attribution des aides de l'agence de l'eau, pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2015, totalisent un montant de **76,6 millions d'euros** pour financer plus de 1 400 projets pour l'eau sur les bassins Rhône Méditerranée et Corse. Elles représentent 19% des aides pour l'année 2015.

#### En bref

- Plus de la moitié des aides (**43,6 M€**) est attribuée aux opérations **d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable**, portées par les **collectivités**, avec :
  - 16,7 M€ pour les réseaux d'assainissement, consacrés en bonne partie à la collecte des effluents par temps de pluie (10 M€, dont 5,6 M€ pour la construction d'un bassin de rétention des eaux unitaires à Marseille),
  - 12,7 M€ pour le traitement des eaux usées,
  - 14,2 M€ pour l'amélioration de l'alimentation en eau potable, dont plus de 6 M€ pour le renouvellement des réseaux d'eau potable des communes rurales.
- **La restauration des milieux aquatiques** est toujours dynamique avec **16,8 M€** d'aides ; 7 M€ concernent des travaux de restauration de la continuité écologique des cours d'eau (effacement ou aménagement de seuils, création de passes à poissons, ...).
- Avec **6,6 M€** d'aides, **la gestion quantitative de la ressource** marque momentanément le pas.
- Les aides à la **réduction des pollutions industrielles (3,6 M€)** et celles contre la **lutte des pollutions agricoles (1, 2M€)** restent faibles.

En particulier, la mise en œuvre du nouvel encadrement européen des aides agricoles a engendré une période de latence, peu propice à la mobilisation des acteurs.

#### Des projets remarquables :

##### 1. Pour réduire les rejets de pollution domestique

**La Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole (13)** va construire sur le réseau d'assainissement de Marseille un nouveau bassin de rétention des eaux qui sera implanté dans le tunnel ferroviaire désaffecté de Lajout (secteur d'Euroméditerranée). Cet ouvrage, d'une capacité de 17 000 m<sup>3</sup>, permettra de stocker, puis de renvoyer pour traitement à la station d'épuration, des eaux pluviales qui se déversent actuellement au milieu naturel par temps de pluie. Il contribuera à **protéger la qualité des milieux et des eaux de baignade de la baie de Marseille**. Il s'agit du 3<sup>ème</sup> bassin, sur les 5 prévus dans le Contrat d'Agglomération signé avec l'agence, après Puget (12 000 m<sup>3</sup>) et Ganay (50 000 m<sup>3</sup>). Pour ces travaux, l'agence apporte une aide de **5,6 M€** (2,63 M€ de subvention et 3 M€ d'avance remboursable sur 10 ans, soit 43% du coût global de l'ouvrage estimé à 13,2 M€ HT).

**La Communauté d'agglomération d'Aubagne et du Pays de l'Etoile (13)** reçoit, au titre du contrat de rivière de l'Huveaune, une subvention complémentaire de l'agence de 20% pour la construction de la nouvelle station d'épuration d'Auriol-Saint Zacharie. Ces travaux permettent d'améliorer le traitement de la pollution organique et des nutriments, ainsi que de réduire les déversements par temps de pluie dans

l'Huveaune. L'aide complémentaire attribuée est de **1 932 K€**, dont une partie en **subvention de 463 K€** et une partie transformée en **avance remboursable sur 10 ans de 1 469 K€**. L'aide globale au projet s'établit à 2 800 K€ (67% du coût HT de l'ouvrage).

**Le Syndicat des Rocailles et de Bellecombe (74)** met en conformité le système d'assainissement du Syndicat du Thy et abandonne la station d'épuration, située à Peillonex, désormais saturée. Il va raccorder les effluents des 5 communes de la Tour, Ville-en-Sallaz, Peillonex, Viuz-en-Sallaz, St Jean de Tholome (soit 6 000 habitants), sur la station d'épuration principale de Bellecombe (Scientrier). Cette solution a l'avantage d'être moins chère et plus facile à exploiter que la construction d'une nouvelle station. L'ancienne station du Thy sera transformée en bassin de stockage des eaux par temps de pluie. Pour ce projet, le syndicat reçoit une aide de l'agence de l'eau de **1,16 M€** (50% du montant HT du projet).

**Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Brévenne (69)**, qui regroupe la commune de Sain Bel et une partie de la commune de Saint Pierre la Palud, engage la mise en conformité de son système d'assainissement. Il va créer un bassin de stockage des eaux de 1 500 m<sup>3</sup> en amont de la station d'épuration et réhabiliter une première partie du réseau de transfert des effluents jusqu'au traitement. Ces travaux, préalables à une extension de la station d'épuration, permettront de **limiter les déversements directs d'eaux non traitées par temps de pluie à la Brévenne**. L'agence de l'eau apporte une subvention de **834 K€** (40% du coût HT de l'ouvrage).

**La Communauté de Communes de la Piève de l'Ornano (2A)** met aux normes le système d'assainissement sur la commune de Sainte Marie Sicche. Elle réhabilite certaines canalisations existantes, construit 4,5 km de réseaux pour collecter les eaux usées des différents hameaux et une station d'épuration par filtres plantés de roseaux de 910 équivalents-habitants. Les dispositifs d'assainissement non collectif défectueux sont abandonnés. Cette opération contribue à l'amélioration de la qualité des eaux du fleuve Taravo, soumis à des interdictions de baignade. L'aide attribuée par l'agence de l'eau est une subvention de **675 K€** (24% de la dépense HT).

**La Commune d'Allos (04)** réhabilite et met aux normes sa station d'épuration. La mise en place d'un système de traitement plus performant, permettra de répondre aux exigences du SAGE Verdon. L'agence de l'eau apporte une subvention de **628 K€** (30% du coût global de l'opération).

**La Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard (25)** poursuit son programme de travaux pour améliorer la collecte de ses eaux usées et les acheminer jusqu'aux stations de traitement. Pour l'année 2015, l'opération la plus importante est le remplacement sur 1 km du collecteur de transport des eaux usées de Valentigney, vétuste et fuyard (coût 1 M€). La collectivité prévoit également de supprimer les eaux pluviales des collecteurs d'eaux usées et les rejets directs d'eaux usées vers le milieu naturel à Fesches-le-Chatel et Audincourt. Pour l'ensemble de ces travaux, l'agence de l'eau attribue une aide de **463 K€**, soit 30% de la dépense HT.

**La Communauté d'agglomération du Grand Dole (39)** réhabilite 93 installations de traitement des eaux usées en assainissement non collectif sur les 2 500 recensées sur son territoire. Il s'agit des habitations individuelles dont les dispositifs sont inexistant, incomplets ou défectueux et présentent des nuisances pour le milieu ou des risques pour la santé des personnes. L'aide de l'agence s'élève à **325 K€** pour les travaux et l'animation de la démarche par la collectivité.

## **2. Pour réduire les rejets industriels et les substances dangereuses**

**Axens à Salindres (30)** complète les équipements de la station de traitement PRESTO par des aménagements importants (2,18 M€). En cours de construction et déjà financée par l'agence, cette station permet de réduire les rejets de substances dangereuses organiques et métaux (nickel notamment) dans l'Arias. L'aide complémentaire accordée est de **872 K€** (40% du coût).

Par ailleurs, le recyclage des eaux traitées vers les installations industrielles, permettra de réduire les prélèvements dans la nappe de la Cèze, déficitaire (gain estimé à environ 200 000 m<sup>3</sup>/an).

### 3. Pour préserver et restaurer les milieux aquatiques

**La Communauté de Communes Grand Orb (34)** déconstruit le barrage de la Biconque situé en amont de Lamalou-Les-Bains sur le Bitoulet (affluent de l'Orb), ainsi que d'importants bassins de décantation implantés en rive droite, à l'aval du barrage. Ces ouvrages n'ont aujourd'hui plus d'usage et ne sont plus entretenus. Un peigne à embâcles sera réalisé à leur place. Pour ces travaux qui permettent de restaurer la continuité sédimentaire et écologique des cours d'eau, la collectivité reçoit une subvention de l'agence de **1,19 M€** (80% de la dépense HT, dont 30% de bonification, avec pour contrepartie la réalisation de 2 études, l'une pour déplacer le réseau d'assainissement hors du lit de la rivière et l'autre pour restaurer le Bitoulet dans sa traversée urbaine de Lamalou-Les-Bains).

**La commune de Pézenas (34)** rend franchissable le seuil du moulin de Castelnau de Guers, situé sur l'Hérault, juste en amont de la confluence avec la Peyne. Ce seuil, classé prioritaire dans le plan de gestion des poissons migrateurs 2010-2014 du bassin Rhône-Méditerranée pour la libre circulation de l'Alose, ne peut être supprimé : il maintient la ligne d'eau nécessaire à l'exploitation des 2 captages d'alimentation en eau potable de la ville de Pézenas. Pour l'édification d'une passe à poissons permettant la remontée de l'anguille, l'aloise feinte et la lamproie notamment, l'agence apporte une subvention de **842 K€** (80% de la dépense HT).

**La Société Hydro-électrique du Midi (66)** restaure la continuité écologique de la Têt au droit de la prise d'eau de La Salitte qu'elle exploite. La mise en place d'une passe à poissons permettra la libre circulation de la truite fario en particulier. L'aide de l'agence pour ces travaux s'élève à **629 K€** (80% du coût HT des travaux).

**Voies Navigables de France** réhabilite un barrage trop vétuste sur le Rahin, situé au niveau de la commune de Plancher Bas (70), et qui est nécessaire au bon fonctionnement du canal du Rhône au Rhin notamment en période d'étiage. Conformément au contrat signé entre VNF et l'agence pour la restauration des rivières navigables et milieux aquatiques associés, le projet intègre des ouvrages de franchissement du barrage pour les poissons et les sédiments et permet de garantir un débit d'eau minimum dans le Rahin. L'agence de l'eau apporte à VNF une aide de **587 K€** (80% de la dépense HT).

### 4. Pour préserver la ressource en eau et lutter contre les fuites

**Le Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani (2B)** poursuit l'amélioration du rendement de son réseau d'alimentation en eau potable, qui passe de 59,8% à 68%, soit au-delà du seuil exigé par la réglementation. Il remplace 15 km de canalisations en amiante ciment fragiles et vétustes. Ces travaux permettent d'économiser environ 220 000 m<sup>3</sup>/an sur les ressources déficitaires des basses plaines littorales (nappes du Fium'Alto, du Petriognani et par répercussion celle du Buccatoggio, sollicitée en période de forte demande). Pour ces travaux, l'agence attribue au syndicat une subvention de **2,19 M€** (50% du coût HT des travaux).

**Le Syndicat Intercommunal de la Plaine du Fium'Orbo (2B)** restructure, fiabilise son approvisionnement en eau potable et réduit les fuites sur son réseau. Il équipe 2 forages existants, construit un nouveau réservoir de 800 m<sup>3</sup>, pose la conduite de liaison sur 2,5 km ainsi qu'une unité de traitement au chlore et remplace 4 km de canalisations de distribution très sensibles à la casse. Ces travaux permettront de moins solliciter la ressource en eau, issue du bassin du Tavignano en déséquilibre quantitatif. L'aide de l'agence pour ce projet s'élève à **599 K€** (30% de la dépense HT).

**Le Syndicat d'Irrigation Drômois à St Marcel-Les-Valence (26)**, propriétaire et gestionnaire des réseaux d'irrigation collective, va supprimer la prise d'eau du Seuil des Pues en rivière Drôme qui alimente le réseau d'Allex-Montoison (1,5 millions de m<sup>3</sup>/an) et approvisionner ce dernier à partir de la nappe du Rhône, via

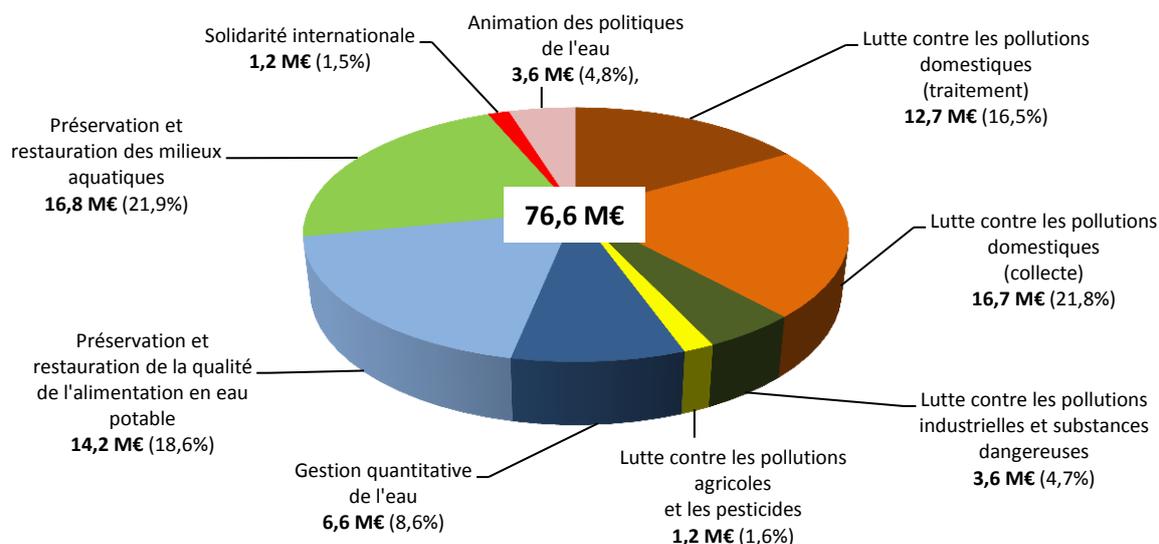
un maillage avec le réseau d'Etoile-Livron. **Cette opération permettra de réduire de 15% les prélèvements dans la Drôme** en été, un objectif fixé par le Plan de Gestion de la Ressource en Eau du bassin de la Drôme. Les travaux sont évalués à près de 7 M€ et seront réalisés en 3 phases. Pour la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux d'un montant de 1,5 M€, le syndicat reçoit une subvention de l'agence de l'eau de **620 K€** (40% de la dépense HT).

**Le Syndicat des Rocailles et de Bellecombe (74)** alimente en eau potable 10 communes, soit environ 20 000 habitants. Après avoir remonté le rendement du réseau à 82% en réparant les fuites d'eau, **le syndicat doit aussi limiter ses prélèvements dans la nappe de Scientrier** (alluvions de l'Arve), nappe surexploitée, dont le niveau a baissé de 6 à 13 mètres depuis une dizaine d'années. Pour cela, il transfère une partie de ses prélèvements dans la nappe du Pas de l'Echelle à Etrembière, aujourd'hui sous exploitée, en créant une canalisation d'interconnexion. Pour la pose de la conduite d'interconnexion (4,7 km) et l'aménagement de la station de pompage du Pas de l'Echelle, l'agence de l'eau apporte une aide de **788 K€** (55% du montant total HT des travaux).

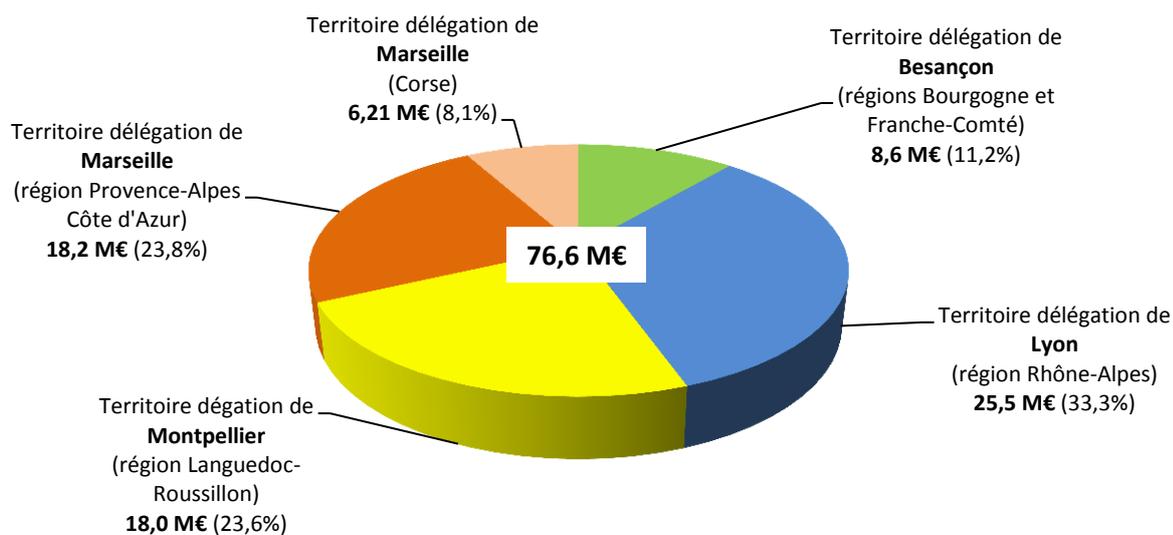
## 5. Pour améliorer l'alimentation en eau potable

**Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Semine (74)** va exploiter un nouveau captage sur la commune de Vanzy, afin de fiabiliser et améliorer la qualité de l'alimentation en eau potable des 9 communes de Bassy, Chene-en-Semine, Chessenaz, Clarafond, Eloise, Franc lens, St Germain-sur-Rhône, Usinens et Vanzy, soit 5 800 habitants. Cette nouvelle ressource viendra soulager le captage actuel situé sur la nappe d'accompagnement du Rhône. L'eau prélevée subit en effet l'influence du barrage de Génissiat et présente régulièrement des teneurs importantes en fer et manganèse, conduisant au colmatage des forages et à des ruptures d'approvisionnement. Le prélèvement sur le nouveau forage, sera toutefois limité car il est situé sur le bassin des Usses, déficitaire en eau. L'eau nouvellement captée sera mélangée pour moitié avec l'existant, en été, et utilisée à 100% le reste de l'année. Pour ce projet, le syndicat reçoit une aide de l'agence de l'eau de **873 K€** (30% de la dépense HT).

**Bassins Rhône Méditerranée et Corse**  
**Répartition des aides de l'agence par thématique**  
**Décisions 2ème trimestre 2015**



**Bassins Rhône Méditerranée et Corse**  
**Répartition des aides de l'agence par territoire**  
**Décisions 2ème trimestre 2015**



**A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

La commission des aides délibère 4 fois par an pour allouer les aides dans le cadre de son programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'eau » qui investit 3,6 milliards d'euros sur 6 ans. Elle est composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau.

**Contacts presse :**

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini – 04 72 71 28 63 [valerie.santini@eurmc.fr](mailto:valerie.santini@eurmc.fr)  
 Agence Amalthea – Claire Faucon : 04 26 78 27 13 – [cfaucou@amalthea.fr](mailto:cfaucou@amalthea.fr)